



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : MARCHÉ RELATIF A LA DÉCISION N° DM-25-032
MAINTENANCE DE LA MESSAGERIE ZIMBRA EN DATE DU 03 FEVRIER 2025

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la migration de ZIMBRA vers une nouvelle version, au déploiement d'une nouvelle architecture de la messagerie collaborative ;

CONSIDÉRANT qu'après étude, la proposition et l'expertise du partenaire Zimbra certifié répond aux exigences de la Ville de Vincennes ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société BEEZIM sis 53 rue Edmond Goncourt, 54710 LUDRES, représentée par Monsieur Florent MANENS, en qualité d'entrepreneur individuel, un marché relatif à la maintenance de la messagerie ZIMBRA.

La validité de ce marché est à compter de la notification du marché et est reconductible de façon tacite une fois pour une période de 12 mois, sans que la durée globale du marché ne puisse excéder 2 ans.

Le marché est traité à prix mixtes et se compose comme suit :

- Le montant de la mise en œuvre s'élève à 15 775,00 € HT
- Le montant annuel de la prestation a prix forfaitaire est 2 325,00 € HT
- Les prestations complémentaires font l'objet d'un bon de commande pour un montant maximum global du marché de de 19 575,00 € HT

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget,
aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250203-Imc1H12794H1-AR
Date de réception en Préfecture : 04/02/2025
Date de Publication : 04/02/2025